

Dégel du point d'indice : une mesure nécessaire mais insuffisante !

La CFTC apprécie bien évidemment le geste de revalorisation du point d'indice de 3,5 % à compter du 1^{er} juillet, annoncé par le ministre de la Transformation et de la Fonction Publique, mais souhaite rappeler que c'est insuffisant au regard de l'inflation actuelle que nous connaissons et surtout au regard de celle projetée dans les mois à venir.

La CFTC demande par conséquent l'ouverture de négociations sur les perspectives de revalorisation des rémunérations des agents publics à court et moyen terme ainsi que sur la dynamique des parcours de carrière.

La CFTC reste force de proposition sur l'amélioration du pouvoir d'achat et à ce titre propose que les employeurs publics prennent en charge pour leurs agents :

- La Protection Sociale Complémentaire, y compris la prévoyance, à hauteur de 100% des coûts engendrés.
- Une augmentation significative des moyens affectés à l'action sociale en s'inspirant de modèles existants par ailleurs, qui sont plébiscités par ceux qui en bénéficient.

La CFTC a bien noté les 4 mesures additionnelles évoquées lors de la conférence salariale :

- La reconduite de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA),
- L'augmentation du soutien pour la restauration collective pour les fonctionnaires de l'Etat,
- La révision de la grille de début de carrière pour les catégories B pour limiter l'effet d'écrasement,
- L'assouplissement du forfait mobilité durable.

La CFTC, sensible aux enjeux écologiques, salue les mesures annoncées concernant le forfait mobilité durable qui sera ouvert à plus d'agents. Elle pense cependant que ces 4 dispositifs peuvent être améliorés et qu'il est possible d'en créer de nouveaux.

La CFTC continue à œuvrer avec une grande conviction pour la mise en place de véritables décisions qui redonneront de l'attractivité aux emplois proposés par les employeurs publics dans le contexte difficile que nous connaissons.